

Remplace la date 01-mars-2018

Date de révision 24-nov.-2025

Numéro de révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit	00267
Numéro du fiche de données de sécurité	00267
Nom du produit	TRIOXYDE DE CHROME

Autres moyens d'identification

Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458868-17-XXXX
Numéro d'index	024-001-00-0
Numéro EC	215-607-8
Numéro CAS	1333-82-0
Synonymes	CHROMIC ACID, CHROMIUM (VI) OXIDE, CHROMIC ANHYDRIDE, CHROME ACID FLAKES, CA ULTRA
Substance pure/mélange	Substance
Formule	$O=(Cr)(=O)=O$
Masse molaire	100 g/mol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels Catalyseur Intermédiaire chimique Applications industrielles diverses Substances chimiques de laboratoire Traitement de surface des métaux REACH/20/18/12 : Chromage fonctionnel lorsque l'une des fonctionnalités clés suivantes est nécessaire à l'usage prévu : résistance à l'usure, dureté, épaisseur de couche, résistance à la corrosion, coefficient de frottement ou effet sur la morphologie de surface. REACH/20/18/19 : Traitement de surface pour applications dans les industries aéronautique et aérospatiale, sans rapport avec le chromage fonctionnel ou le chromage fonctionnel à caractère décoratif, lorsque l'une des fonctionnalités clés suivantes est nécessaire à l'usage prévu : résistance à la corrosion / inhibition active de la corrosion, résistance chimique, dureté, promotion de l'adhérence (adhérence au revêtement ou à la peinture ultérieurs), résistance à la température, résistance à la fragilisation, résistance à l'usure, propriétés de surface empêchant le dépôt d'organismes, épaisseur de couche, flexibilité et résistivité. REACH/20/18/26 : Traitement de surface (à l'exception de la passivation de l'acier étamé (étamage électrolytique - ETP)) pour des applications dans les secteurs de l'architecture, de l'automobile, de la fabrication et de la finition des métaux et de l'ingénierie générale, sans rapport avec le chromage fonctionnel ou le chromage fonctionnel à caractère décoratif, lorsque l'une des fonctionnalités clés suivantes est nécessaire pour l'utilisation prévue : résistance à la corrosion/inhibition active de la corrosion, épaisseur de la couche, résistance à l'humidité, promotion de l'adhérence (adhérence au revêtement ou à la peinture
-------------------------	---

ultérieurs), résistivité, résistance chimique, résistance à l'usure, conductivité électrique, compatibilité avec le substrat, propriétés (thermo)optiques (aspect visuel), résistance à la chaleur, sécurité alimentaire, tension du revêtement, isolation électrique ou vitesse de dépôt. REACH/20/18/33 : Passivation de l'acier étamé (étamage électrolytique – ETP). L'utilisation restante (Utilisation 3 : chromage décoratif) demandée n'a pas encore reçu de décision car la Commission a demandé la soumission d'un plan de substitution avant de prendre une décision. Jusqu'à ce qu'une décision soit prise, l'utilisation est autorisée via des dispositions transitoires. REACH/20/18/5 : Formulation de mélanges exclusivement pour les utilisations REACH/20/18/7 à REACH/20/18/34.

Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Univar Solutions SAS
Immeuble Cityscope
3 rue Franklin
93108 Montreuil Cedex
France
FRA
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
---------------	------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Matières solides comburantes	Catégorie 1 - (H271)
Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 3 - (H301)
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 3 - (H311)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2 - (H330)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 - (H314)
Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1 - (H334)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B - (H340)
Cancérogénicité	Catégorie 1A - (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361f)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H335)
Catégorie 1	
Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

2.2. Éléments d'étiquetage

**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H330 - Mortel par inhalation

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H350 - Peut provoquer le cancer

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin

Mentions de danger spécifiques de l'UE Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers**Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

Chrome (trioxyde de) 1333-82-0	100%	01-211945886 8-17-XXXX	215-607-8 (024-001-00-0)	Ox. Sol. 1 (H271) Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1A (H314) Skin Sens. 1 (H317) Resp. Sens. 1 (H334) Muta. 1B (H340) Carc. 1A (H350) Repr. 2 (H361f) STOT RE 1 (H372) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	STOT SE 3 (H335):: C>=1%	1	1
-----------------------------------	------	---------------------------	-----------------------------	---	--------------------------------	---	---

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chrome (trioxyde de) 1333-82-0	100	300	0.05	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) candidate(s) extrêmement préoccupante(s) (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Chrome (trioxyde de)	1333-82-0	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Ne pas respirer les poussières. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Cutané(e)	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Toxique par contact cutané. Une exposition répétée à ce matériau peut entraîner une absorption par la peau, ce qui peut entraîner un risque important pour la santé.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit entraînera un risque grave pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Le produit est une matière corrosive. Ne pas effectuer de lavage gastrique, ne pas faire vomir. Vérifier l'absence de perforation stomacale ou œsophagique. Ne pas administrer d'antidote chimique. Une asphyxie due à un œdème de la glotte peut se produire. La pression artérielle peut diminuer de façon marquée, et s'accompagner de râles humides, d'expectorations mousseuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient. L'exposition aux
--	--

produits de combustion peut constituer un danger pour la santé.

Produits de combustion dangereux Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface.

Code d'action d'urgence (EAC) 1W

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Éviter le rejet dans les égouts. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Ventiler la zone.

Méthodes de nettoyage Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales. Éviter toute génération de poussières.

Prévention des dangers secondaires Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Lier électriquement et mettre à la terre tous les conteneurs, le personnel et l'équipement avant le transfert ou l'utilisation du matériel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains

avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Acides forts. Bases fortes. Agents réducteurs. Matières organiques. Matière combustible. Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Classe d'entreposage (TRGS 510) LGK 6.1A.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle **Limites d'exposition**

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Chrome (trioxyde de) 1333-82-0	-	-	0.01 mg/m ³ [5] [6] 0.01 mg/m ³ [5] [7]

Notes

[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
Chrome (trioxyde de) 1333-82-0	0.0034 mg/L	-	0.0034 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
Chrome (trioxyde de) 1333-82-0	0.15 mg/kg sediment dw	0.15 ng/kg sediment dw	0.21 mg/L	0.031 mg/kg soil dw	17000 g/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adaptée. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374. Voici des exemples de matériaux barrières préférés pour les gants : Polychlorure de vinyle (PVC). Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. Porter des vêtements résistant au feu ou ignifuges.

Protection respiratoire

Un respirateur approuvé peut être nécessaire si la ventilation locale par aspiration n'est pas adéquate.

Type de filtre recommandé :

Filtre à particules conforme à EN 143. P3SL.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Solide
Aspect	Flocons
Couleur	rouge foncé
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion / point de congélation	196 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	
Inflammabilité	
Limites d'inflammabilité dans l'air	

Remarques • Méthode

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Le produit n'est pas inflammable.
non applicable.

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair		non applicable.
Température d'auto-inflammabilité		non applicable.
Température de décomposition	250 °C	Aucune information disponible.
pH		Aucune information disponible.
pH (en solution aqueuse)	1	solution (1 %).
Viscosité cinématique		non applicable.
Viscosité dynamique		non applicable.
Hydrosolubilité	Soluble in water	@ 20 °C.
Solubilité(s)	1667 g/l	Aucune information disponible.
Coefficient de partage		non applicable. Substance inorganique.
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative		Aucune information disponible.
Masse volumique apparente	2.7 g/cm ³	Aucune information disponible.
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible.
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Aucune information disponible.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Masse molaire 100 g/mol

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes May cause fire or explosion; strong oxidiser

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé(e)(s).

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Chaleur, flammes et étincelles. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Métaux. Métaux finement pulvérisés. Agents réducteurs. Matières organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs toxiques/corrosifs. Oxydes de carbone. Fumée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Mortel par inhalation.
Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau	Toxique par contact cutané.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Une exposition répétée à ce matériau peut entraîner une absorption par la peau, ce qui peut entraîner un risque important pour la santé. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit entraînera un risque grave pour la santé.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chrome (trioxyde de)	= 80 mg/kg (Rat)	= 57 mg/kg (Rabbit)	= 217 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules	Contient un mutagène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles

germinales pour les composants. Peut induire des anomalies génétiques.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Nom chimique	Union européenne
Chrome (trioxyde de)	Muta. 1B

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou supposé. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	Union européenne
Chrome (trioxyde de)	Carc. 1A

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Chrome (trioxyde de)	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chrome (trioxyde de)	-	LC50: =40mg/L (96h, Colisa fasciatus)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistence et dégradabilité Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chrome (trioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination. Vider le contenu restant.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1463

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 5.1

Classe de danger subsidiaire 6.1, 8

14.4 Groupe d'emballage II

14.5 Dangers pour l'environnement Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Code ERG 5CP

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1463
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire	6.1, 8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
N° d'urgence	F-A, S-Q
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1463
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire	6.1, 8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	510
Code de classification	OTC

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1463
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	TRIOXYDE DE CHROME ANHYDRE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Classe de danger subsidiaire	6.1, 8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	510
Code de classification	OTC
Code de restriction en tunnel	(E)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
Chrome (trioxyde de) 1333-82-0	RG 10, RG 10bis, RG 10ter

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4510 pour la protection de l'environnement

Allemagne

Classe de danger pour le milieu très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)
aquatique (WGK)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Chrome (trioxyde de)	Present	Present	Fertility Category 1B Development Category 1B Can be harmful via breastfeeding

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
 Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Product restricted per REACH Annex XVII: 3

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Chrome (trioxyde de) - 1333-82-0	72. 28. 29. 75.	16.

Polluants organiques persistants

non applicable

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H2 - TOXICITÉ AIGUË

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité aiguë 1 ou toxicité chronique 1

P8 - LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

DSL/NDL

EINECS/ELINCS

ENCS

IECSC

KECI

PICCS

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
 Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H330 - Mortel par inhalation
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H361f - Susceptible de nuire à la fertilité
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »
+ Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par J Forth

Préparée par

Remplace la date 01-mars-2018

Date de révision 24-nov.-2025

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	CHROMIUM TRIOXIDE
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458868-17-XXXX
Numéro CAS	1333-82-0
CE n° (numéro d'index UE)	215-607-8
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Utilisation de produit intermédiaire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de produit	PC19 - Intermédiaire
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU8 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	400
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
---------------------------	--------

Remarques	N'est pas facilement biodégradable
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
Remarques	Cette substance est consommée pendant l'utilisation ; aucun déchet de la substance n'est généré

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques	2000 m3/d
Remarques	Toutes les eaux contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration industrielle ou municipale qui peut procéder à des traitements primaires et secondaires.

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
--	----

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés Conserver dans un endroit frais et bien ventilé Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques
Eau	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.
Terrestre	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Produit chimique Réduction , Précipitation Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Control any potential exposure using measures such as contained or enclosed systems, properly designed and maintained facilities and a good standard of general ventilation. Drain down systems and transfer lines prior to breaking containment. Drain down and flush equipment where possible prior to maintenance. Where there is potential for exposure: Ensure relevant staff are informed of the nature of exposure and aware of basic actions to minimize exposures; ensure suitable personal protective equipment is available; clear up spills and dispose of waste in accordance with regulatory requirements; monitor effectiveness of control measures; consider the need for health surveillance; identify and implement corrective actions
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Utiliser une protection respiratoire appropriée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage

	risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance
--	---

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

**Méthode de calcul
Remarques**

Modèle EUSES utilisé
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

**Méthode de calcul
Remarques**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	CHROMIUM TRIOXIDE
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458868-17-XXXX
Numéro CAS	1333-82-0
CE n° (numéro d'index UE)	215-607-8
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC1 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC5 - Mélangeage dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégories de produit	PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, flocculants, précipitants, agents de neutralisation
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	1000
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Remarques	N'est pas facilement biodégradable

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés Conserver dans un endroit frais et bien ventilé Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques
Eau	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
Terrestre	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Produit chimique Réduction , Précipitation Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Englobe les concentrations jusqu'à	50 - 450 g/l
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Control any potential exposure using measures such as contained or enclosed systems, properly designed and maintained facilities and a good standard of general ventilation. Drain down systems and transfer lines prior to breaking containment. Drain down and flush equipment where possible prior to maintenance. Where there is potential for exposure: Ensure relevant staff are informed of the nature of exposure and aware of basic actions to minimize exposures; ensure suitable personal protective equipment is available; clear up spills and dispose of waste in accordance with regulatory requirements; monitor effectiveness of control measures; consider the need for health surveillance; identify and implement corrective actions
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Utiliser une protection respiratoire appropriée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	CHROMIUM TRIOXIDE
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458868-17-XXXX
Numéro CAS	1333-82-0
CE n° (numéro d'index UE)	215-607-8
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Traitement de surface
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de produit	PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	150
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
---------------------------	--------

Remarques	N'est pas facilement biodégradable
-----------	------------------------------------

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Le traitement des eaux usées sur site est exigé
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés Conserver dans un endroit frais et bien ventilé Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques
Eau	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
Terrestre	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Produit chimique Réduction , Précipitation Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Englobe les concentrations jusqu'à	50 - 450 g/l
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Control any potential exposure using measures such as contained or enclosed systems, properly designed and maintained facilities and a good standard of general ventilation. Drain down systems and transfer lines prior to breaking containment. Drain down and flush equipment where possible prior to maintenance. Where there is potential for exposure: Ensure relevant staff are informed of the nature of exposure and aware of basic actions to minimize exposures; ensure suitable personal protective equipment is available; clear up spills and dispose of waste in accordance with regulatory requirements; monitor effectiveness of control measures; consider the need for health surveillance; identify and implement corrective actions
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Utiliser une protection respiratoire appropriée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC2 - Formulation de préparations (mélanges)

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

**Méthode de calcul
Remarques**

Modèle EUSES utilisé
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

**Méthode de calcul
Remarques**

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire
Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	CHROMIUM TRIOXIDE
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458868-17-XXXX
Numéro CAS	1333-82-0
CE n° (numéro d'index UE)	215-607-8
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Catalyseur (Utilisation industrielle)
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
Catégories de processus	PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8b - Transfert de substance ou de préparations (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de produit	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Secteurs d'utilisation	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	100
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Remarques	N'est pas facilement biodégradable

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Le traitement des eaux usées sur site est exigé
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés Conserver dans un endroit frais et bien ventilé Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
--	--

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques
Eau	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
Terrestre	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Produit chimique Réduction , Précipitation Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée Control any potential exposure using measures such as contained or enclosed systems, properly designed and maintained facilities and a good standard of general ventilation. Drain down systems and transfer lines prior to breaking containment. Drain down and flush equipment where possible prior to maintenance. Where there is potential for exposure: Ensure relevant staff are informed of the nature of exposure and aware of basic actions to minimize exposures; ensure suitable personal protective equipment is available; clear up spills and dispose of waste in accordance with regulatory requirements; monitor effectiveness of control measures; consider the need for health surveillance; identify and implement corrective actions
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Utiliser une protection respiratoire appropriée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC6b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.

Annexe à la Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom chimique	CHROMIUM TRIOXIDE
Substance pure/mélange	Substance
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458868-17-XXXX
Numéro CAS	1333-82-0
CE n° (numéro d'index UE)	215-607-8
Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France FRA
Numéro d'appel hors urgences	+33 (0)1 85 57 46 00
Adresse e-mail	SDS.EMEA@univarsolutions.com

Section 1 - Titre

Titre	Activités de laboratoire
Type	Worker
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Catégories de processus	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de produit	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
Secteurs d'utilisation	SU22 - Utilisations professionnelles

Section 2 - Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 - Contrôle de l'exposition de l'environnement

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Quantités utilisées

Type	Quantité annuelle par site
Valeur	1
Unités	tonnes/an

Caractéristiques du produit

Forme physique du produit	Solide
Remarques	N'est pas facilement biodégradable

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Jours d'émission	365
------------------	-----

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Remarques	Le traitement des eaux usées sur site est exigé
-----------	---

Mesures de gestion des risques

Conditions techniques sur site et	Maintenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés Conserver
-----------------------------------	--

mesures prises pour réduire ou limiter les effluents, les émissions dans l'air	dans un endroit frais et bien ventilé Vérifier que les opérateurs sont formés à limiter leur exposition Supervision en place pour vérifier que les RMM en vigueur sont utilisées correctement et que les OC sont respectées
--	---

Mesures de contrôle pour prévenir les versions

Air	Mise à niveau du système en place ou mesures supplémentaires de traitement de l'air, telles qu'épurateur humide, filtration de l'air, oxydation thermique et/ou systèmes de récupération de vapeur, pour obtenir une diminution des émissions atmosphériques
Eau	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Une neutralisation est normalement nécessaire avant de déverser les eaux usées dans les usines de traitement des eaux usées
Terrestre	Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer

Élimination	Produit chimique Réduction , Précipitation Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales
-------------	---

Contrôle de l'exposition des travailleurs

Englobe les concentrations jusqu'à	100%
Forme physique du produit	Solide, faiblement pulvérulent
Fréquence d'utilisation	Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Manipuler la substance en système fermé Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé	Porter des gants adaptés (homologués EN 374), une combinaison intégrale et une protection oculaire Utiliser une protection respiratoire appropriée. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	Consider technical advances and process upgrades (including automation) for the elimination of releases. Minimize exposure using measures such as closed systems, dedicated facilities and suitable general/local exhaust ventilation. Drain down systems and clear transfer lines prior to breaking containment. Clean/flush equipment, where possible, prior to maintenance. there is potential for exposure: restrict access to authorized persons; provide specific activity training to operators to minimize exposures; wear suitable gloves and coveralls to prevent skin contamination; wear respiratory protection when its use is identified for certain contributing scenarios; clear up spills immediately and dispose of wastes safely. safe systems of work or equivalent arrangements are in place to manage risks. Regularly inspect, test and maintain all control measures. the need for risk based health surveillance

Section 3 - Estimation d'exposition

Catégories de rejet dans l'environnement - ERC8b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Méthode de calcul

Modèle EUSES utilisé

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées

Dose dérivée sans effet (DNEL):

Méthode de calcul

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions sur le lieu de travail, sauf indication contraire

Remarques

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation décrites en Section 2 sont appliquées

Section 4 - Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent.